



Règlement des SAC Kids Climbing Cups

Saison 2023

Edité par le
Club Alpin Suisse CAS

Adopté par le CAS le 19.01.2023

Sommaire

1.	Définition.....	3
2.	Généralités.....	4
3.	Participation et catégories	4
4.	Paroi d'escalade	5
5.	Matériel.....	5
6.	Compétitions de difficulté	6
7.	Compétitions de bloc.....	8
8.	Compétition de vitesse.....	9
9.	Adaptations du règlement.....	9

1. Définition

1.1 SAC Kids Climbing Cup

La SAC Kids Climbing Cup (SKCC) comprend des compétitions dans les disciplines de difficulté, de bloc et de vitesse. Les SKCC sont composées d'une série d'événements individuels, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de classement général.

1.2 Organisateur·trice

Le terme organisateur·trice désigne une organisation régionale qui organise une compétition dans le cadre de la SKCC. Le manuel de la SKCC sert de base à l'organisation.

1.3 Arbitres

Il n'y a pas de juge officiel lors d'une SKCC. Les résultats sont saisis sur la plateforme SAC CAS Resultls directement par les athlètes, par leurs parents ou la personne qui les accompagne par le biais de leur d'un smartphone ou d'une tablette («self-judging»).

1.4 Responsable de la manifestation

Cette personne est l'interlocuteur·trice de l'organisateur·trice et représente le Club Alpin Suisse CAS (ci-après CAS) à la SKCC. Le ou la responsable de la manifestation peut exclure des voies ou des blocs de la compétition pour des raisons de sécurité. Le ou la responsable de la manifestation tranche également sur toute mesure disciplinaire. Toutes les autres compétences et tâches sont définies dans le présent règlement.

1.5 Manuel de la SKCC

Le manuel relatif à l'organisation de la SKCC (manuel de la SKCC) sert de soutien aux organisateur·trice·s, mais fixe également de manière contraignante la manière dont la compétition doit être organisée. Toute dérogation au manuel de la SKCC est possible moyennant accord du CAS.

1.6 Scorecard

A chaque SKCC, les enfants reçoivent une carte sur laquelle les résultats sont inscrits. Lors des compétitions de bloc, les participants peuvent saisir eux-mêmes les challenges¹ qu'ils ont réalisés et entrer leurs résultats en ligne («self-judging»). La scorecard sera remise au ou à la responsable de la manifestation après la compétition afin que les résultats puissent être vérifiés et enregistrés.

¹ Un challenge est un bloc ou une épreuve composée de mouvements (spécifiques à l'escalade).

2. Généralités

2.1 Le CAS est responsable de l'attribution et de l'administration de la SKCC.

2.2 La participation d'un enfant à une SKCC implique que les parents ou les personnes exerçant l'autorité parentale sur celui-ci donnent leur accord à la prise de photos de leur enfant. Les photos peuvent être réutilisées à des fins de marketing. Si un enfant ne souhaite pas être photographié, il doit en informer le ou la responsable de la manifestation lors de l'inscription, avant le début de la compétition. L'enfant portera alors un bracelet de couleur afin d'être repéré par le photographe.

3. Participation et catégories

3.1 Sont autorisés à participer : tous les enfants, pour autant qu'ils aient l'âge requis pour l'une des trois catégories d'âge.

3.2 Sont admis les participant·e·s de toutes les nationalités.

3.3 Une taxe d'inscription est versée pour la participation à la SKCC. Le montant de la taxe d'inscription s'élève, en cas d'inscription jusqu'à sept jours avant la manifestation, à :

- a) Pour les membres du CAS 15 francs.
- b) Pour les non-membres du CAS 25 francs.

3.4 Le nombre de places par événement de la SKCC est limité et peut varier. Une inscription sur place est possible moyennant un supplément de 5 francs tant que le nombre maximal de participants n'a pas été atteint.

3.5 La taxe d'inscription doit dans tous les cas être payée en espèces sur place lors de l'inscription.

3.6 Le ou la responsable de la manifestation peut interdire la participation d'enfants en raison d'une blessure déjà existante ou survenue lors de la compétition.

3.7 En 2023, les catégories d'âge de la SKCC comprennent les années de naissance suivantes:

U8	U10	U12
2016 / 2017	2014 / 2015	2012 / 2013

3.8 Aucun classement n'est prévu. Il y a uniquement une feuille de résultats par catégorie, classée par ordre alphabétique selon les noms de famille des participant·e·s.

4. Paroi d'escalade

4.1 Les compétitions d'escalade se déroulent exclusivement sur des parois d'escalade artificielles.

4.2 L'escalade se fait exclusivement sur des prises artificielles et des objets clairement définis par l'organisateur (p. ex. anneaux de gymnastique, échelle de corde).

4.3 Les panneaux (logos compris) ne doivent pas servir à l'escalade.

4.4 Les bords latéraux d'un panneau d'escalade, et le bord supérieur ne doivent pas être utilisés pour l'escalade.

4.5 S'il est nécessaire de baliser dans la voie des prises et/ou des zones qui ne doivent pas être utilisées, ce marquage doit être clair, explicite, bien visible et être effectué à l'aide de ruban adhésif noir.

4.6 Il est clairement indiqué quelles prises font partie d'un bloc/d'une voie.

4.7 Si des volumes ou structures de couleur différente à la couleur d'une voie définie peuvent être utilisés pour grimper, ceux-ci doivent être indiqués clairement par le ou la responsable de la manifestation avant le début de la compétition.

5. Matériel

5.1 Les participant·e·s peuvent utiliser les vêtements, le baudrier, les chaussons d'escalade et la magnésie de leur choix. Les cordes d'escalade sont fournies par les organisateur·trice·s. Seul le matériel d'escalade certifié UIAA est autorisé.

5.2 Les dossards doivent être fixés sur le dos de façon bien visible.

6. Compétitions de difficulté

6.1 Déroulement de la compétition

- 6.1.1 La compétition se compose de quatre à six voies par catégorie. Il appartient à l'organisateur·trice de décider s'il s'agit des mêmes voies pour chaque catégorie.
- 6.1.2 Toutes les voies sont escaladées en second (moulinette). Il est possible que les enfants soient assurés par des systèmes d'auto-assurance (p.ex Toppas, Trublue).
- 6.1.3 L'ordre dans lequel les voies sont escaladées peut être déterminé par le ou la responsable de la manifestation en accord avec l'organisateur·trice et, le cas échéant, est indiqué sur la scorecard.
- 6.1.4 Les enfants remettent leur scorecard à l'assureur·euse de la voie à laquelle ils vont ensuite se mesurer. C'est l'assureur·euse qui invite l'enfant à démarrer la tentative.
- 6.1.5 La durée de la compétition peut être adaptée en fonction du nombre d'enfants qui participent. Pour environ 25 enfants par catégorie d'âge, la durée de compétition suivante est recommandée, pour autant que plusieurs catégories ne participent pas à la compétition en même temps:

U8 → 1 h 45

U10 → 2 h

U12 → 2 h 15

Chaque enfant a la possibilité de se mesurer à toutes les voies. Si la durée de la compétition communiquée au préalable ne suffit pas, elle peut être prolongée par le ou la responsable de la manifestation.

- 6.1.6 Le temps d'escalade est de quatre minutes au maximum. Le ou la responsable de la manifestation peut réduire le temps d'escalade par voie en accord avec l'organisateur·trice et/ou l'ouvreur·euse de voies. Le temps d'escalade autorisé par voie est communiqué avant le début de la compétition.
- 6.1.7 Dès que l'enfant a quitté le sol avec les deux pieds, la voie est considérée comme entamée et le temps d'escalade commence à courir.
- 6.1.8 Le temps d'escalade restant est communiqué sur demande.
- 6.1.9 Il est possible de redescendre à tout moment.

6.2 Classement

- 6.2.1 Conformément au point 6.4.2, chaque voie est divisée en dix secteurs (1 - 10)

clairement indiqués. Lorsque la première prise/structure d'un secteur a été tenue de manière stable, celui-ci est considéré comme atteint. Il ne suffit pas de toucher une prise/structure du secteur suivant pour que celui-ci soit considéré comme atteint.

- 6.2.2 Tenir des structures permanentes d'une paroi d'escalade ne suffit pas pour qu'un secteur soit considéré comme atteint. Les volumes ne sont pas considérés comme des structures permanentes et peuvent être tenus pour qu'un secteur soit considéré comme atteint.
- 6.2.3 Chaque secteur atteint donne droit à un point. Les points de toutes les voies escaladées sont additionnés pour former le score total.
- 6.2.4 Une voie est considérée comme réussie (top) lorsque la dernière prise est tenue par les deux mains. Un top donne droit à dix points.
- 6.2.5 Les incidents suivants mettent un terme à la tentative :
 - a) Chute dans la corde
 - b) Dépassement du temps maximum d'escalade fixé
 - c) Dépassement et/ou utilisation des lignes de délimitation d'une voie
 - d) Utilisation des bords latéraux ou du bord supérieur de la paroi
 - e) Retour au sol
 - f) Utilisation d'une aide artificielle (p. ex. dégaine, spit)

6.3 Incident technique

- 6.3.1 Si un enfant est empêché de continuer de grimper en raison de défaillances techniques dont il n'est pas responsable et que cela entraîne une chute ou si l'enfant ne souhaite pas continuer de grimper en raison de la défaillance technique, il peut retenter la voie ultérieurement.
- 6.3.2 Sont, entre autres, considérées comme défaillances techniques:
 - a) Une prise ou un volume cassé ou qui pivote
 - b) Une dégaine mal positionnée ou qui a tourné
 - c) D'autres incidents dont résultent des conditions inéquitables (p. ex. un nœud dans la corde)
- 6.3.3 Si un enfant a dû mettre un terme à sa tentative d'une voie en raison d'un incident

technique, il peut s'y mesurer à nouveau. L'enfant peut décider lui-même de la position à partir de laquelle il reprend l'escalade de la voie.

6.3.4 La meilleure tentative de la voie est évaluée.

6.4 Voies

6.4.1 Toutes les voies sont escaladées en second (= en moulinette).

6.4.2 Chaque voie est divisée en dix secteurs clairement définis.

6.4.3 Le nombre de points des secteurs doit être clairement indiqué.

7. Compétitions de bloc

7.1 Déroulement de la compétition

7.1.1 La compétition se compose d'un nombre défini de challenges. Un challenge est un bloc ou une épreuve composée de mouvements (spécifiques à l'escalade).

7.1.2 Il y a entre 10 et 25 challenges différents. Pour chaque challenge, il faut au minimum indiquer la prise et la position de départ ainsi que la dernière prise et la position cible.

7.1.3 Il n'y a pas de juges pour les challenges/le bloc. Si un challenge est réussi, l'enfant peut le cocher lui-même sur sa scorecard. Les conditions suivantes s'appliquent:

- a) Pour chaque challenge, la position de départ et la position cible doit être clairement définie.
- b) Un challenge est considéré comme réussi lorsque la position cible est atteinte depuis la position de départ sans l'aide active d'une tierce personne.
- c) Le nombre de tentatives est illimité.

7.1.4 Les challenges peuvent faire l'objet de tentatives dans n'importe quel ordre durant le temps imparti.

7.1.5 Lorsqu'un enfant veut se mesurer à un challenge, il se place dans la file d'attente de ce challenge pour une tentative. Les enfants sont eux-mêmes responsables du respect de l'ordre de passage.

7.1.6 La durée de la compétition peut être adaptée en fonction du nombre d'enfants qui participent. Pour environ 25 enfants par catégorie d'âge, la durée de compétition suivante est recommandée, pour autant que plusieurs catégories ne participent pas à la compétition en même temps :

U8	→ 45 min
U10	→ 1 h
U12	→ 1 h 15

7.2 Résultats

7.2.1 Les résultats sont établis en fonction du nombre de challenges réussis.

8. Compétition de vitesse

8.1 Déroulement de la compétition

8.1.1 La compétition de vitesse se compose d'un nombre de challenges de vitesse défini avant l'événement. Les enfants peuvent réaliser les challenges autant de fois qu'ils le souhaitent pendant le temps imparti.

8.1.2 Les enfants remettent leur scorecard à la personne qui encadre la voie d'escalade de vitesse. Cette dernière invite ensuite à son tour l'enfant à se mesurer à la voie.

8.1.3 La position de départ pour chaque challenge est expliquée par la personne qui la voit d'escalade.

8.1.4 En cas de faux départ, l'enfant peut reprendre le départ une deuxième fois. En cas d'un deuxième faux départ, l'enfant doit refaire la queue de la file d'attente.

8.1.5 Le temps est arrêté dès que l'enfant touche le pad d'arrêt / presse sur le buzzer ou atteint la position cible du challenge.

8.2 Evaluation

8.2.1 Les temps réalisés par challenge sont saisis et additionnés, ce qui correspond au résultat final (= temps total).

9. Adaptations du règlement

Les adaptations seront effectuées de préférence pour la nouvelle année civile. Toute adaptation urgente peut être effectuée par le CAS durant la saison en cours.

Les modifications les plus importantes pour la nouvelle année civile sont résumées dans un document séparé et téléchargées sur la page SKCC du site Internet du CAS.

La version en vigueur de ce règlement est disponible en ligne : sac-cas.ch/kids-climbing-cup